

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Dotation de solidarité urbaine - Exercice 2020 - Rapport d'exécution

Madame AKPINAR-ISTIQUAM expose :

La dotation de solidarité urbaine (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une faiblesse de leurs ressources et supportant des charges importantes.

L'année 2017 a été marquée par une réforme significative de la DSU adoptée par le Parlement dans le cadre de loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017. Les principaux axes de cette réforme ont été les suivants :

- le renforcement de la logique péréquatrice de la DSU au travers de deux mesures principales :

. le recentrage de l'enveloppe nationale sur un nombre restreint de bénéficiaires, via notamment le resserrement de l'éligibilité aux deux premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus (contre les trois premiers quarts de ces communes auparavant) ;

. l'inéligibilité à la dotation des communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen, permettant ainsi d'exclure du dispositif des communes disposant de bases fiscales, et donc de ressources, très importantes.

- l'amélioration de la répartition de la progression de la DSU sur l'ensemble des communes bénéficiaires. Entre 2010 et 2016, la forte croissance de la DSU s'était en effet essentiellement opérée au bénéfice des 250 premières communes de 10 000 habitants et plus, et des 30 premières communes de 5 000 à 10 000 habitants (communes dites « DSU-cible »), excluant de facto la plupart des autres communes bénéficiaires, dont Dijon, de toute progression du montant perçu.

Au vu de ces éléments, cette réforme s'est avérée favorable à la Ville de Dijon, pour deux raisons principales :

- d'une part, celle-ci est restée éligible à la DSU, malgré le resserrement du nombre de bénéficiaires ;
- d'autre part, elle a pu, depuis 2017, profiter de la progression annuelle de l'enveloppe nationale de DSU (+ 180 M€ en 2017, + 110 M€ en 2018, + 90 M€ en 2019, + 90 M€ en 2020¹), ce qui n'était pas le cas les années précédentes, dans la mesure où seules les communes « DSU-cible » en bénéficiaient.

Ainsi, en 2020, la DSU perçue par la Ville de Dijon, s'est élevée à 3 113 731 €, soit une augmentation de + 6,52% par rapport à 2019 (+ 190 686 €). Il s'agit de la quatrième année consécutive de progression de cette recette.

Auparavant, pour mémoire, le montant de la DSU était resté figé à hauteur de 2 297 847 € entre 2008 et 2016.

Ces éléments de contexte rappelés, il m'appartient de présenter au conseil municipal, comme chaque année, les actions de développement social urbain financées par la dotation.

L'objet du rapport est de présenter les plus significatives d'entre elles, au titre de l'exercice 2020.

1- Actions menées dans le cadre du contrat de ville et de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 prorogé jusqu'en 2022, et de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020, de nombreuses actions ont été conduites en direction des habitants des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, parmi lesquelles :

- l'action de prévention, d'éducation et d'accompagnement en matière de promotion de la santé conduite par le Centre de soins infirmiers ;
- l'action concernant les ateliers sociolinguistiques conduite par le CESAM ;
- l'action d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, soutien psychologique des victimes tout au long de leur parcours judiciaire conduite par France Victimes 21 ;
- l'action « lutter contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant » conduite par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

Ces actions ont représenté une dépense totale de 482 880 €, dont 305 650 € assurés par la maîtrise d'ouvrage des associations et 177 230 € par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail.

2- Opérations conduites dans le cadre de la rénovation urbaine (ANRU)

Dans le cadre de la convention de rénovation urbaine d'agglomération, la Ville de Dijon a accompagné les projets réalisés sur deux quartiers situés sur son territoire : Fontaine d'Ouche et écoquartier Via Romana.

En 2020, et pour ces deux quartiers, la Ville de Dijon :

- d'une part, a versé un Fonds de concours de 147 175 € à Dijon Métropole pour le réaménagement de l'avenue du Lac dans le quartier de la Fontaine d'Ouche ;
- d'autre part, a versé à Grand Dijon Habitat des subventions d'une hauteur totale de 217 995 € pour la construction de 15 logements à loyers modérés (PLUS CD) et 40 logements (lot A1 logements PLUS et PLUS CD) et l'aménagement du site dans le quartier Stalingrad - Via Romana.

3- Action sociale

Hors contrat de ville et projets de rénovation urbaine, la Ville a versé, en 2020, une subvention de 7 388 323 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont une subvention exceptionnelle de 500 000 € afin de lui permettre de faire face aux demandes croissantes d'aides financières par rapport à 2019 sur la même période, et de créer deux fonds exception

La Ville a également versé 21 748 € au CCAS au titre de la compensation des aides versées suite aux décisions prises par la commission des impayés. Pour rappel, cette dernière examine au cas par cas les dossiers des familles signalées par la Trésorerie municipale comme étant en situation d'impayé de leurs factures liées aux prestations de restauration scolaire, crèches, centres de loisirs, etc. (correspondant à des impayés 2020).

En outre, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or a reçu une subvention de 560 000 € de la part de la Ville pour la gestion du centre social des Grésilles.

Par ailleurs, diverses associations œuvrant dans le domaine social ont bénéficié, toujours hors Contrat de ville, de 1 056 353 € pour financer leurs actions, dont 129 000 € pour l'association CREATIV'21.

Enfin, dans le cadre du dispositif d'aide au paiement des licences sportives, la Ville a également financé 60 302,35 € aux associations concernées par la réduction du prix des licences consenties au bénéfice des familles les plus modestes.

4- Projet « Response » sur le quartier de la Fontaine d'Ouche

La Ville de Dijon et Dijon Métropole ont remporté en 2020 l'appel à projets Smart Cities and Communities initié par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020.

Le projet lauréat est innovant avec la création de deux îlots à énergie positive sur le quartier prioritaire de la Fontaine d'Ouche. Il concrétisera la plus importante opération d'autoconsommation collective de France. Ce projet d'une durée de 5 ans (fin 2020-2025) s'appuie sur un réseau de 53 partenaires européens (issus de 13 pays différents) mais aussi locaux (universités, centres de recherche, entreprises et start up et autorités publiques).

L'objectif est de concevoir, développer, déployer, tester et monitorer des solutions innovantes pour la rénovation des quartiers afin de les rendre à énergie positive.

Les bâtiments intégrés dans le périmètre du projet sont trois immeubles de Grand Dijon Habitat, deux immeubles d'Orvitis, trois groupes scolaires (Buffon, Anjou et Colette) et le gymnase la Source. Des panneaux solaires seront installés sur ces bâtiments et sur les parkings publics avoisinants qui alimenteront près de 500 logements soit plus de 1100 habitants, ainsi que l'ensemble des bâtiments municipaux du quartier. D'autres innovations porteront sur le stockage de l'énergie produite ainsi que des capteurs permettant une gestion intelligente et optimisée des consommations. La mobilisation des habitants tout au long du projet sera l'un des axes structurants du projet.

Une partie mobilité électrique est également intégrée qui permettra de stocker de l'énergie.

Les objectifs environnementaux seront d'atteindre :

- 75% de réduction d'émission de CO₂,
- 38% de réduction de la consommation énergétique grâce à la rénovation thermique,
- 15% de réduction de la consommation de chauffage dans les bâtiments intelligents,
- 65% de réduction de la consommation de l'éclairage public.

5- Investissements et rénovation d'équipements concernant directement ou indirectement les quartiers et publics prioritaires de la commune

Plusieurs opérations ont été réalisées par la commune², parmi lesquelles :

| | |
|---|-------------|
| - Rénovation thermique de la piscine des Grésilles | 1 591 935 € |
| - Rénovation du groupe scolaire Lamartine (menuiseries métalliques, isolation, etc) | 407 456 € |
| - Rénovation du groupe scolaire Anjou (isolation par l'extérieur, chauffage, ventilation) | 327 022 € |
| - Aménagement des Pôles sociaux des Grésilles , Ravel et Fontaine d'Ouche | 159 043 € |
| - Rénovation du groupe scolaire Flammarion (menuiseries métalliques et mise en accessibilité du périscolaire) | 128 610 € |
| - Travaux intérieurs et sur les bassins à la piscine de la Fontaine D'Ouche | 128 272 € |
| - Rénovation du portail et des clôtures du stade Epirey | 60 921 € |
| - Investissements des commissions de quartier de Fontaine d'Ouche et des Grésilles | 53 005 € |
| - Subvention à la Banque Alimentaire pour l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux rue Skopje | 50 000 € |
| - Réfection de l'étanchéité de la toiture du COSEC de la Fontaine d'Ouche | 46 345 € |
| - Aménagement du théâtre des Grésilles | 45 979 € |
| - Création d'une cuisine et mise en place d'un contrôle d'accès au multi accueil de la Fontaine d'Ouche | 45 373 € |
| - Aménagement de la Maison des Jeunes et de la Culture des Grésilles | 34 331 € |
| - Réfection de sol et climatisation au multi-accueil des Grésilles | 19 778 € |
| - Réalisation d'un audit énergétique des groupes scolaires Colette et Buffon | 10 385 € |

1 Pour mémoire, en 2020, à l'échelle nationale, la DSU a représenté une enveloppe globale de 2,38 milliards d'euros

2 Les coûts indiqués pour chaque projet sont les coûts bruts, hors éventuels cofinancements perçus par la Ville

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - me donner acte de la présentation du rapport d'exécution de la dotation de solidarité urbaine établi au titre de l'exercice 2020.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ